

Résultats

Enquête inclusion ALSH de Haute-Vienne

2024



Favoriser l'accueil des enfants en situation de handicap est devenu un enjeu social et éducatif. A travers ce diagnostic, le CRAL a souhaité réaliser un état des lieux mesurant l'inclusion dans les ACM de Haute Vienne et ainsi mettre en lumière les problématiques auxquelles ils font face. Cette enquête permettra au CRAL d'adapter ses actions à destination des professionnels pour les années à venir.



ELEMENTS DE METHODE

Professionnels ciblés

Directeurs et coordonnateurs d'accueils de loisirs péri/extrascolaires

Format

Formulaire en ligne via Google Form

Objectifs de l'enquête

Depuis 2010, le Pôle Loisirs Jeunes Handicap du CRAL a pour missions l'information et l'accompagnement des professionnels des ALSH qui accueillent (ou qui ont pour projet d'accueillir) des enfants et des adolescents en situation de handicap.

Soucieux d'adapter ses actions aux réalités du terrain, les ALSH du département ont été invités à remplir un questionnaire en ligne.

Ce formulaire vise à :

- Mesurer l'inclusion du public dans les structures d'accueil
- Mettre en lumière les forces et les atouts des ALSH
- Identifier les freins rencontrés
- Formuler les besoins et les attentes des structures

Calendrier

Mai – Août 2023	Création de l'enquête
Septembre - Décembre 2023	Diffusion
Janvier - Avril 2024	Analyse de l'enquête
Mai 2024	Présentation des résultats et des actions 2024/2025

Mode de diffusion

- Envoi du lien par mail
- Lien publié sur la page Facebook du CRAL 87

Contenu du formulaire

Le formulaire a été créé par la coordinatrice du CRAL avec l'aide des membres du conseil d'administration et des partenaires institutionnels (CAF, SDJES, Communauté 360 de la Haute Vienne et de la Creuse).

Il comprend 5 rubriques :

- 1 - Une introduction présentant les missions du CRAL et les objectifs de l'enquête
- 2 - Etat des lieux : les données chiffrées
- 3 - Les moyens mis en œuvre
- 4 - Les partenaires
- 5 - Les problématiques - Les besoins

Les types de questions

Le formulaire comprend à la fois des questions fermées et ouvertes. Cette méthode permet d'avoir des données quantitatives claires et d'avoir un recensement détaillé sur des points particuliers.

Analyse des résultats

Une analyse a été réalisée afin d'identifier les problématiques et les besoins.

Le taux de retour

Il est essentiel de calculer ce taux pour déterminer si les réponses apportées sont représentatives de l'échantillon ciblé.

Pour information :

- Un taux de 0% à 29% est considéré comme faible
- Un taux de 30% à 60% est considéré comme satisfaisant
- Un taux de plus de 60% est considéré comme très satisfaisant

Nombre de formulaires remplis : 19 **soit un taux de retour de 31.6 %**

30 structures représentées

30% des gestionnaires sont associatifs contre 70% issus de collectivités territoriales

60% des gestionnaires se situent en zone rurale contre 40% en zone urbaine

Transmission des résultats

Les résultats des questionnaires sont disponibles sur le site internet du CRAL.

Ce document est également transmis à tous les partenaires financiers et institutionnels.

Cette action devra être renouvelée tous les 3 ans.

Etat des lieux : les données chiffrées

Répartition des enfants avec une reconnaissance MDPH, en cours de diagnostic ou avec une suspicion

Combien d'enfants/jeunes à besoins spécifiques (avec une reconnaissance MDPH, en cours de diagnostic ou suspicion) sont accueillis depuis la rentrée septembre 2022 ?

227

Parmi eux, combien d'enfants ont une reconnaissance MDPH ?

109 ont une reconnaissance MDPH soit 48% de la totalité des enfants à besoins spécifiques.

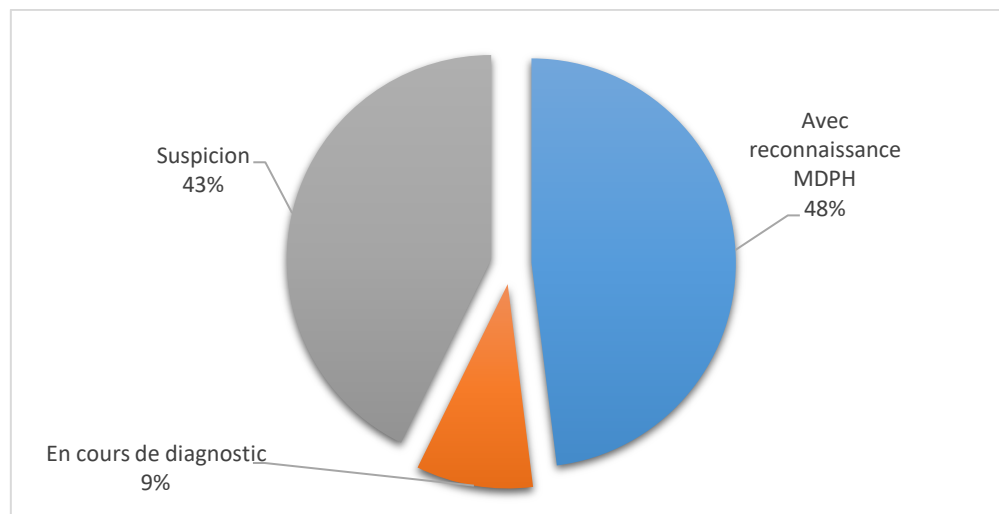
NB : une structure précise qu'il est difficile d'obtenir cette information.

Combien sont en attente d'un diagnostic ?

21 enfants sont en cours de diagnostic soit 9%

Combien d'enfants/jeunes n'ont ni reconnaissance MDPH, ni diagnostic en cours mais présentent un handicap présumé ou pressenti ?

97 enfants présentent des troubles pouvant présager un handicap, soit 43%



On retrouve ici quasiment autant d'enfants avec une reconnaissance MDPH que d'enfants suspectés de présenter un trouble quel qu'il soit. Lorsque le diagnostic est en cours, c'est une bonne nouvelle pour l'enfant, la famille et l'ALSH car il va déboucher sur un suivi et un protocole d'accueil. Dès lors que l'ALSH a un doute, il est toujours plus délicat d'aborder le sujet avec la famille, les équipes ne se sentant pas légitimes d'établir un diagnostic et d'aborder le sujet avec les familles.

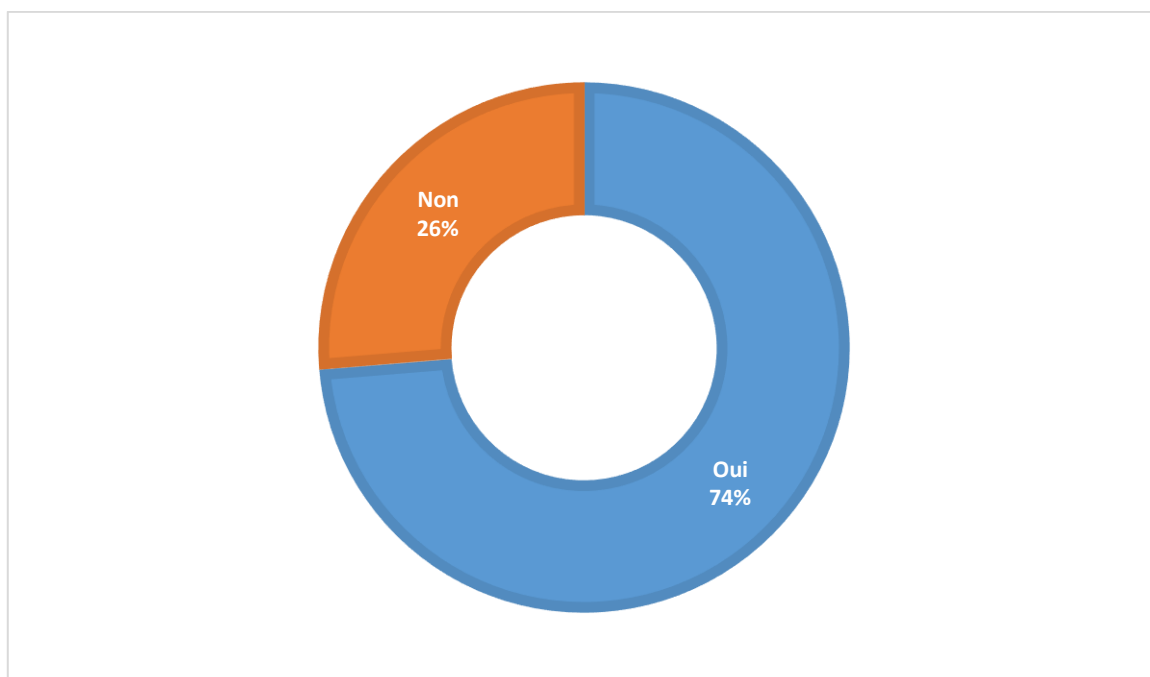
Pistes d'actions à envisager :

- *Thématique à aborder : en cas de suspicion, comment communiquer avec la famille ?*

Sur l'année scolaire 2022/2023, combien de demandes d'accueil d'enfants/jeunes en situation de handicap ont été recensées ?

157 demandes ont été répertoriées.

Les structures, ont-elles pu répondre à toutes ces demandes ?



Si non, pour quelques raisons :

- Hausse des demandes d'accueil qui nécessitent un accompagnement spécifique
- Manque de moyens humains
- Equipes peu ou pas formées



La grande majorité des demandes d'accueil ont été acceptées. Nous pouvons néanmoins nous questionner sur les motifs de refus pour les 27 %. Les demandes d'accueil augmentent de plus en plus, les familles ont un réel besoin de mode de garde et de droit au répit. Les structures médico-sociales étant saturées, elles se dirigent tout naturellement vers les ALSH.

Si les structures déplorent le manque de moyens humains qualifiés et formés, il faudrait donner plus de lisibilité sur les aides financières existantes et sur les propositions de formation/sensibilisation du CRAL notamment.

Pistes d'actions à envisager :

- Apporter plus de lisibilité sur les aides financières possibles pour les ALSH (complément inclusif) en lien avec la CAF 87
- Continuer de proposer 2 cycles de formation autour du handicap tous les ans
- Développer davantage la proposition d'intervention du CRAL auprès des équipes sur un volet de sensibilisation au handicap

Les différentes formes de handicap représentées dans votre ALSH

Parmi les 227 enfants accueillis depuis la rentrée septembre 2022 : combien sont concernés par un handicap visuel ?

Seuls 2 enfants sont porteurs d'un handicap visuel (à peine 1%)

Parmi les 227 enfants accueillis depuis la rentrée septembre 2022 : combien sont concernés par un handicap auditif ?

Seuls 2 enfants sont porteurs d'un handicap auditif (à peine 1%)

Parmi les 227 enfants accueillis depuis la rentrée septembre 2022 : combien sont concernés par un handicap moteur ?

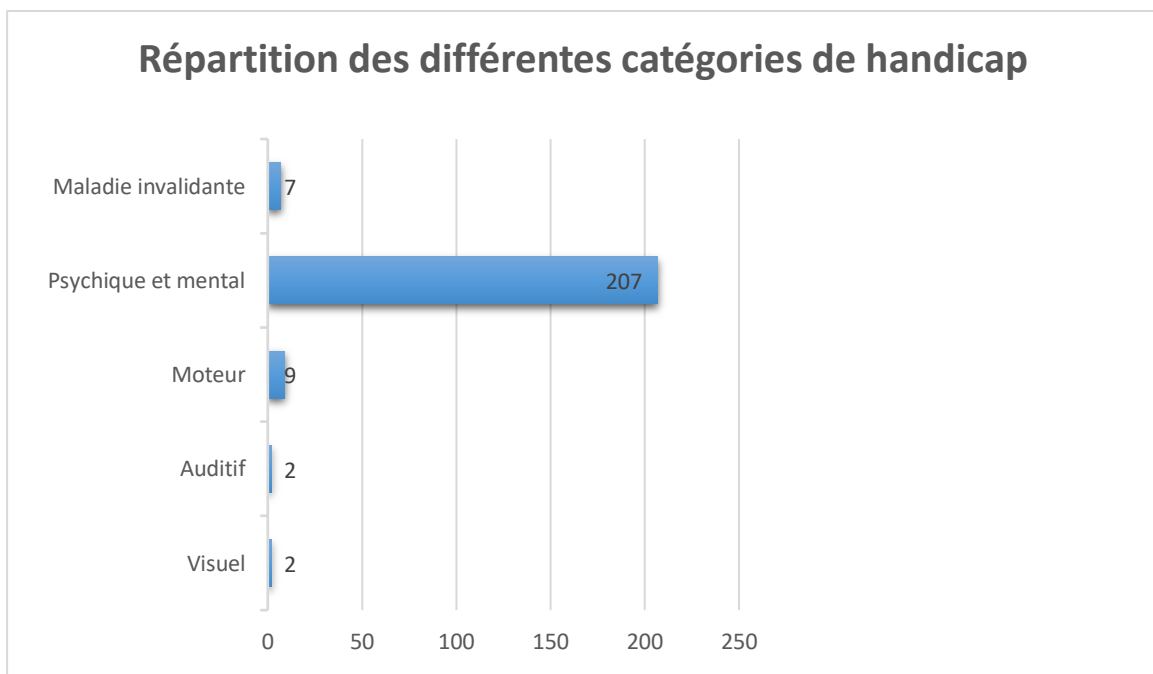
9 enfants sont porteurs d'un handicap moteur (4%)

Parmi les 227 enfants accueillis depuis la rentrée septembre 2022 : combien sont concernés par un handicap psychique ou mental ?

207 enfants présentent un handicap psychique, mental ou troubles du comportement suspecté soit 91%

Parmi les 227 enfants accueillis depuis la rentrée septembre 2022 : combien sont concernés par une maladie invalidante ?

7 enfants sont porteurs d'une maladie invalidante (3 %)





En France, le handicap touche 12 millions d'individus. Parmi eux, plus de 400 000 enfants sont scolarisés et représentent 3% des effectifs majoritairement scolarisés dans des établissements ordinaires avec l'aide d'AESH. Seuls 20 % des enfants en situation de handicap suivent leur scolarité dans des établissements spécialisés.

Cette enquête montre que le handicap psychique et mental représente 93% des handicaps recensés.

Pistes d'actions à envisager :

- Continuer le partenariat avec le Centre Ressources Autisme
- Proposer une formation Langue des Signes Françaises pour aborder le handicap auditif mais aussi mental/psychique lorsque l'enfant n'a pas la communication verbale.

Répartitions par âge

Parmi les enfants accueillis depuis la rentrée septembre 2022, quelle est la répartition des enfants âgés de 3 à 6 ans ?

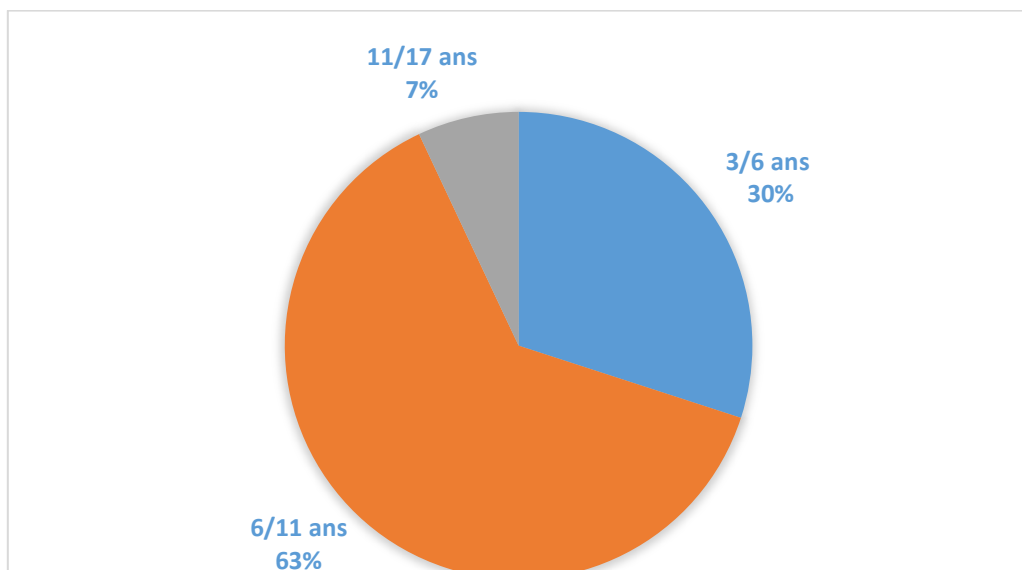
30%

Parmi les enfants accueillis depuis la rentrée septembre 2022 : quelle est la répartition des enfants âgés de 6 à 11 ans ?

63%

Parmi les enfants accueillis depuis la rentrée septembre 2022 : quelle est la répartition des enfants âgés de 11 à 17 ans ?

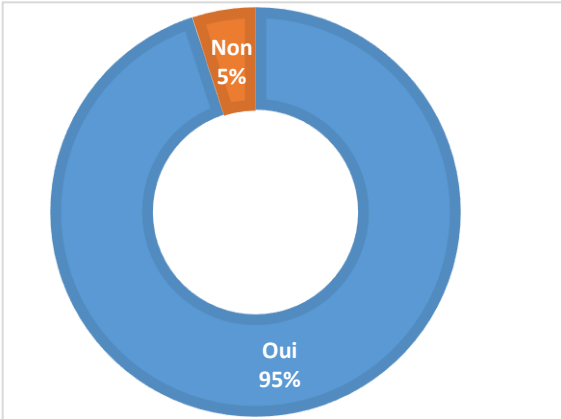
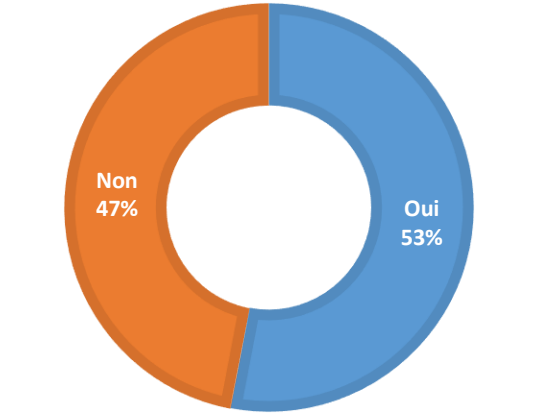
7%



Cette répartition suit la répartition des publics dans sa globalité. Les enfants âgés de 6 à 11 ans sont plus nombreux que les publics maternels et adolescents.

Les moyens mis en œuvre

Les projets pédagogiques et éducatifs

Le projet pédagogique précise-t-il des informations sur l'accueil des enfants en situation de handicap ?	Le projet éducatif précise-t-il des informations sur l'accueil des enfants en situation de handicap ?												
 <table border="1"><thead><tr><th>Réponse</th><th>Pourcentage</th></tr></thead><tbody><tr><td>Oui</td><td>95%</td></tr><tr><td>Non</td><td>5%</td></tr></tbody></table>	Réponse	Pourcentage	Oui	95%	Non	5%	 <table border="1"><thead><tr><th>Réponse</th><th>Pourcentage</th></tr></thead><tbody><tr><td>Oui</td><td>53%</td></tr><tr><td>Non</td><td>47%</td></tr></tbody></table>	Réponse	Pourcentage	Oui	53%	Non	47%
Réponse	Pourcentage												
Oui	95%												
Non	5%												
Réponse	Pourcentage												
Oui	53%												
Non	47%												



D'un point de vue réglementaire, les projets pédagogiques doivent mentionner les éléments allant dans le sens d'un accueil inclusif.

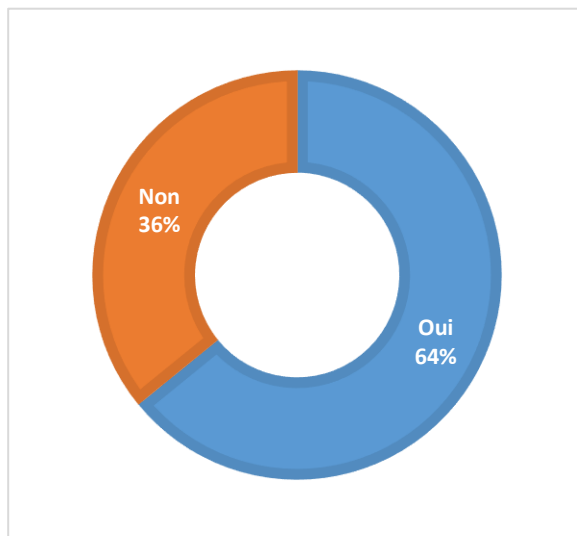
Le projet éducatif, quant à lui, doit traduire les volontés et les engagements de l'organisateur, ses priorités et ses principes éducatifs. Il doit également intégrer les spécificités de l'accueil des mineurs atteints de troubles de santé ou de handicaps lorsque ceux-ci peuvent être accueillis (article R227-23).

Pistes d'actions à envisager :

- Groupe de travail sur les adaptations du projet pédagogique en termes d'inclusion (éléments qui doivent y figurer, modalités d'accueil...)
- Comment associer les élus à une réflexion sur les adaptations du projet éducatif ?

Les équipes de direction et d'animation

Sur l'année 2022/2023, des actions de sensibilisation/formation ont-elles été proposées à l'équipe ?



Si oui, combien d'animateurs/directeurs ont participé à des actions de sensibilisation/formation ?

116 professionnels ont été recensés sur des temps de sensibilisation

Si non, pour quelles raisons ?

- Manque de temps
- Contrat précaire ne permettant pas de détacher des temps de formation aux équipes

Des temps spécifiques sont-ils mis en place pour que l'équipe puisse se réunir et échanger sur des situations qui leur posent question ?

100% des structures

Remarques

- Manque de temps pour le personnel à qui on demande d'être de plus en plus polyvalent.
- Difficulté à mobiliser les saisonniers et les contrats vacataires sur les temps de réunion (étudiants)
- Inscriptions tardives des familles (difficulté pour anticiper une bonne prise en charge de l'accueil)



La grande majorité des ALSH qui ont répondu sensibilisent leurs équipes sur la thématique du handicap. Même si de plus en plus d'animateurs sont présents sur les temps de formation, la majorité des participants restent les responsables des ACM.

Pistes d'actions à envisager :

- Continuer de proposer 2 sessions de formation autour du handicap tous les ans
- Promouvoir davantage l'intervention du CRAL auprès des équipes de terrain
- Organiser des journées délocalisées sur les territoires isolés (6 communautés de communes) dans le cadre d'un financement de la MSA (appel à projet Grandir en Milieu Rural)

Existe-t-il, sur les structures, des animateurs référents sur ce public, dédiées à l'accueil et l'accompagnement des enfants/jeunes à besoins spécifiques ? Quel est son rôle ?

50% des ALSH ont détaché des référents sur leurs équipes dont le rôle consiste (entre autres) à :

- Coordonner les actions des AESH
- Gérer la partie administrative des enfants en situation de handicap (règlement intérieur, traitement des dossiers, subventions)
- Orienter les adaptations des animations et des temps de vie quotidienne
- Contribuer à la sensibilisation des enfants
- Sensibiliser les membres de l'équipe d'animation
- Mettre en place des outils
- Accueillir les familles
- Gérer les situations conflictuelles



A la vue de cette hausse de demande d'accueil, les structures ont dû adapter leur mode de fonctionnement en attribuant des fonctions spécifiques à certains animateurs pour porter cette mission inclusive au sein des ACM. Ce qui donne plus de légitimité aux professionnels vis-à-vis des familles.

Les équipes proposent-elles des séances d'animation pour sensibiliser les enfants au handicap ?

50% des ALSH proposent des animations de sensibilisation.

Si non, pour quelle(s) raison(s) ?

- Pas de demande particulière
- Seulement par le biais du CRAL 87
- Par manque d'information à ce sujet
- Equipes non formées sur ce type d'animation



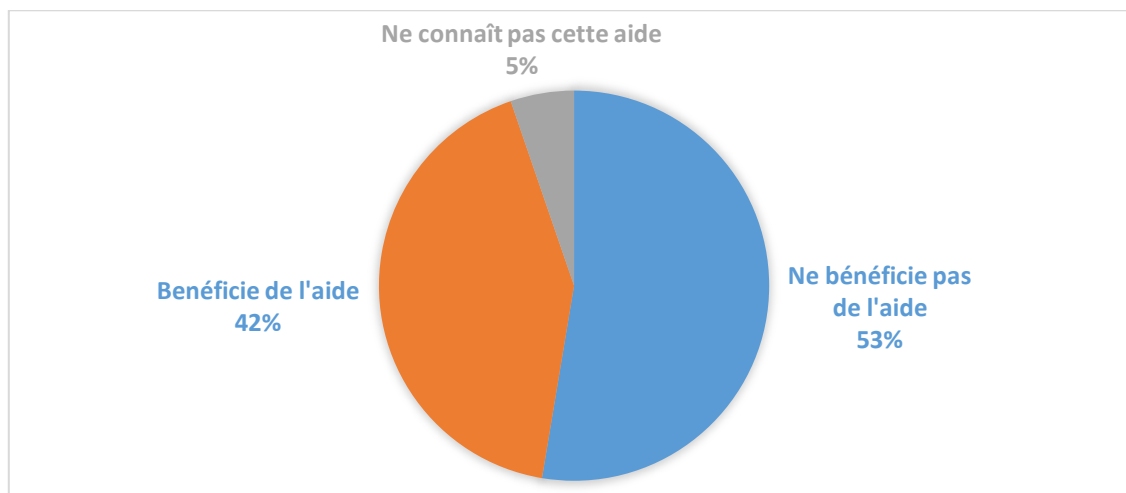
L'intervention du CRAL sur des temps d'animation et de sensibilisation auprès du public doit rester exceptionnelle, l'association ne devant pas se substituer aux engagements et à l'implication des animateurs.

Pistes d'actions à envisager :

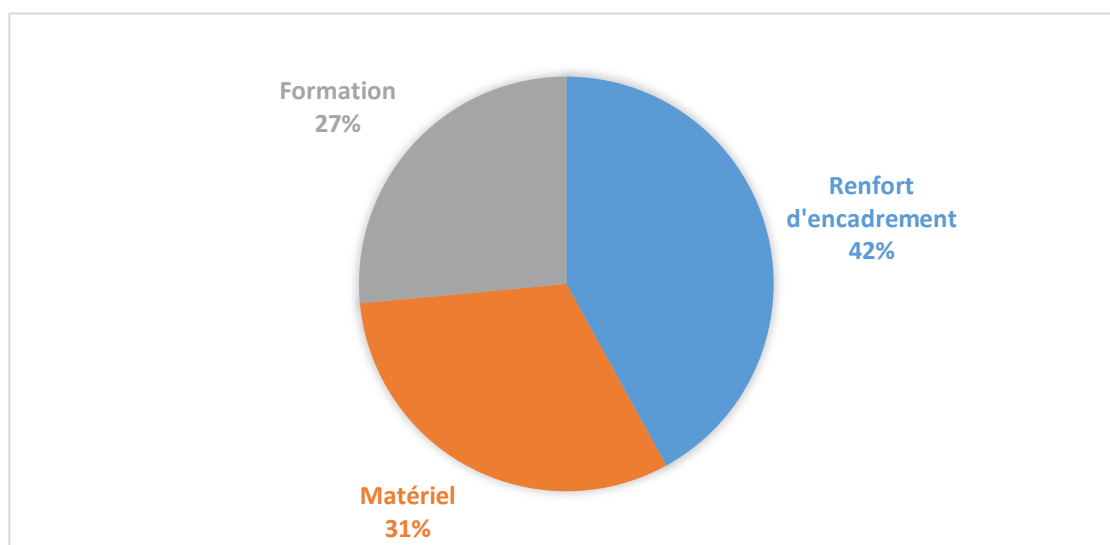
Promouvoir l'existence des malles pédagogiques sur des temps de formation.

Les financements

Quelles structures utilisent l'aide spécifique de la CAF pour l'accueil des enfants/jeunes en situation de handicap ?



Pour ceux qui bénéficient de cette subvention, comment l'utilisent-ils ?



La moitié des ALSH ayant répondu utilisent les fonds de la CAF sur le volet inclusion. La priorité semble tendre vers du renfort d'animateurs mais les ACM sont confrontés à une crise de recrutement sans précédent. Il ne s'agit pas de trouver des animateurs compétents mais des animateurs tout simplement. Cette subvention leur sert également à financer du matériel ou des formations.

Cette subvention est remplacée désormais par un « complément inclusif », représentant une majoration de la PSO pour les enfants bénéficiant de l'AEEH à hauteur de 4.50€/heure/enfant. Un temps d'échanges avec la CAF est à envisager pour apporter plus de clarté aux ALSH. Notamment vis-à-vis de la subvention telle qu'elle existait auparavant pour les enfants en cours de diagnostic et ceux qui présentent une particularité.

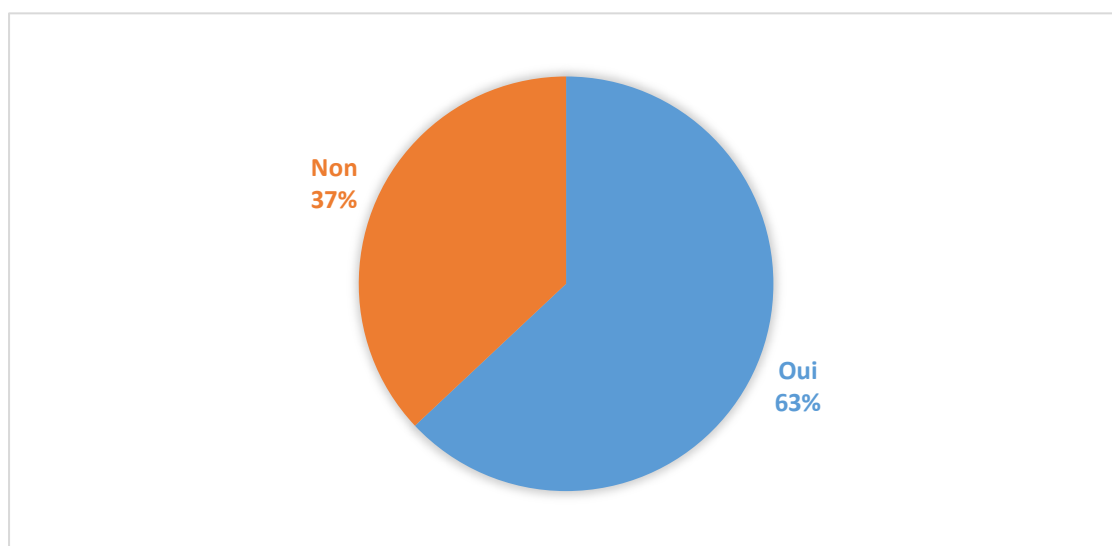
Les partenaires

Les familles

- Dans 40.2% des cas, la communication avec les familles est fluide, claire et saine. Les outils sont transmis, des bilans sont réalisés régulièrement.
- Dans 41.6% des cas, la communication vous semble correcte. Le minimum des informations est transmis. Les rapports sont cordiaux.
- Dans 19.2% des cas la communication vous semble complexe, voire inexistante. Aucune information n'est transmise.

Les établissements spécialisés

Les ALSH sont-ils en lien avec des établissements spécialisés ?



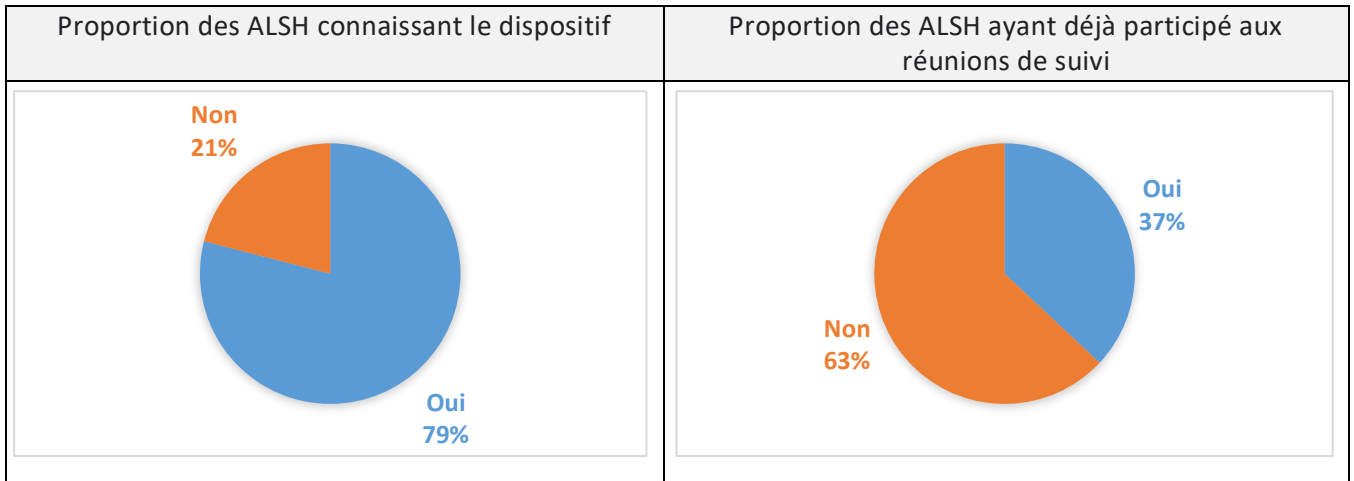
La plupart du temps, la communication avec les familles semble fluide ou correcte. Cependant près de 20% des ACM attestent que la communication peut parfois être plus complexe. Ces données ne sont pas négligeables.

Pistes d'actions à envisager :

Aborder un volet « communication avec les familles » sur des temps d'échanges, cafés rencontres ou groupe de travail.

Les établissements scolaires

Les enfants et les jeunes en situation de handicap qui sont diagnostiqués par la MDPH et qui sont scolarisés bénéficient d'un Projet Personnalisé de Scolarisation (PPS). Dans ce cadre, le directeur de l'école organise des réunions de suivi avec les personnes concernées par la prise en charge de l'enfant ou du jeune.



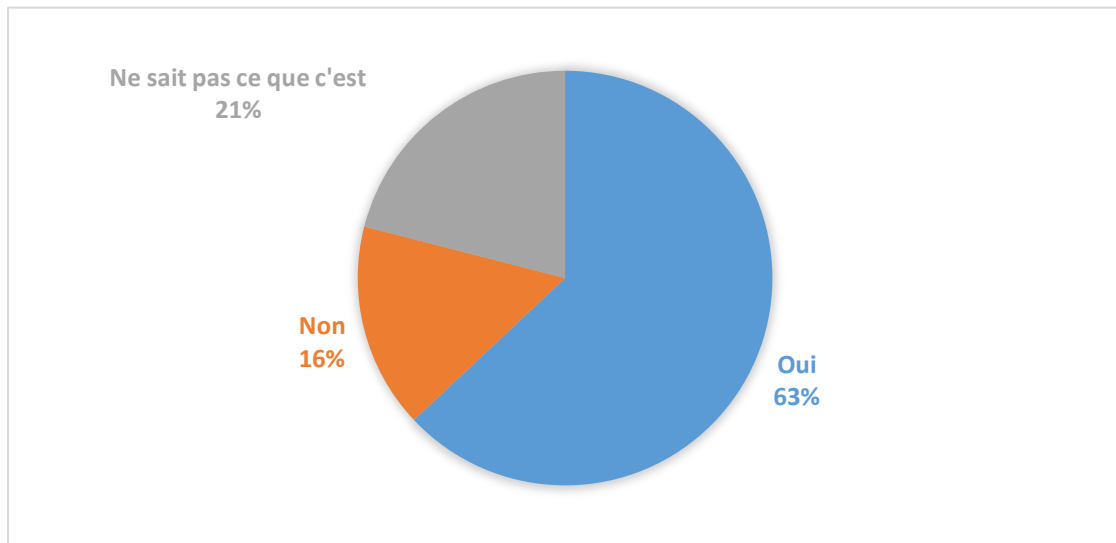
Ces chiffres montrent bien que la plupart des ACM connaissent l'existence de ce dispositif mais peu d'entre eux y participent, n'étant pas conviés.

Pistes d'actions à envisager :

Travailler en amont avec le SDJES sur la continuité éducative pour créer du lien entre les établissements scolaires et des ALSH, tous acteurs d'une coéducation pour le public accueilli.

Autres partenaires

ALSH signataires de la charte partenariale pour l'accueil de l'enfant/jeune en situation de handicap



Pistes d'actions à envisager :

- Il serait nécessaire de réfléchir à l'évolution de cette charte en fonction des nouvelles aides de la CAF (complément inclusif)
- Créer un logo pour le PLJH et développer les outils de communication

Avec quel(s) autre(s) partenaires travaillent-ils ?

- 36.8 % des ALSH ne travaillent pas avec d'autres partenaires
- 63.2% des ALSH sollicitent l'aide de partenaires tels que : Educateurs spécialisés, SESSAD, IME ou IEM (50%) - CRAL (18.5 %) - CAF (12.5%) - CRA (12.5 %) - DSDEN : (6.5 %)

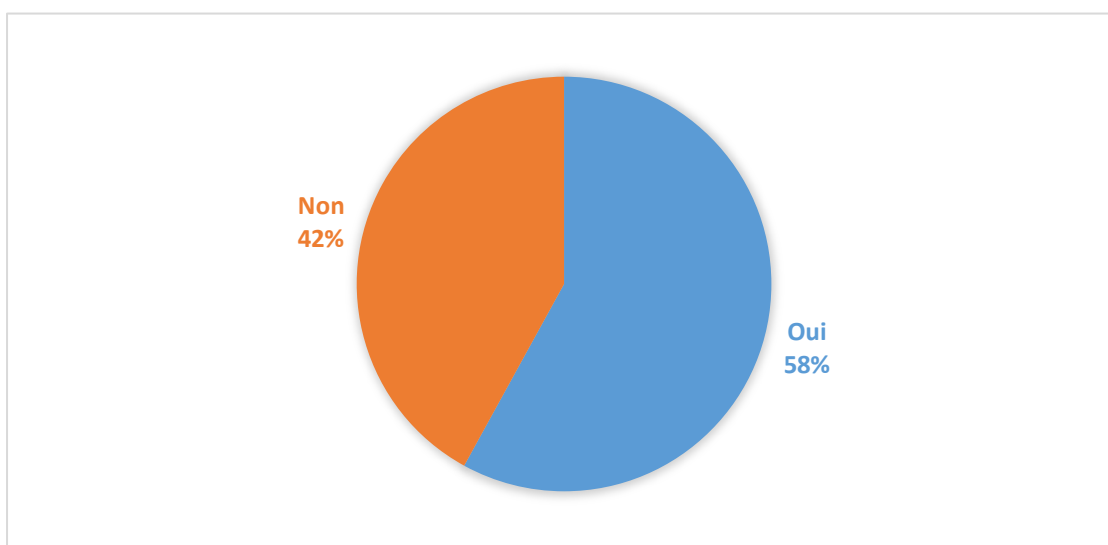


Pistes d'actions à envisager :

Développer de nouveaux partenariats pour élargir le réseau et favoriser le maillage entre professionnels.

Les problématiques et les besoins

Les structures rencontrent-elles des difficultés dans l'accueil de ces enfants et ces jeunes ?



Si oui, quelles sont les problématiques rencontrées ?

- Pour 50% des ALSH, les équipes peu ou pas formées
- Pour 43% des ALSH, ils déplorent le manque de moyens humains (donc financiers) pour un renfort d'encadrement
- Autres : hausse des demandes, problèmes de communication avec les familles et l'école

Parmi les actions du CRAL, lesquelles seraient prioritaires ?

- 21 % Formation avec d'autres acteurs du territoire
- 21% Temps de sensibilisation dispensés par le CRAL
- 18.2% Cafés rencontres répondant à des problématiques + présences d'éducateurs
- 20.2% Rencontres inter-ALSH handisport
- 13.6% Accompagnement pour la réécriture du projet pédagogique et éducatif
- 6% Echanges avec les familles

Les besoins en formation

- 40% Pas de souhait particulier
- 25% Handicap psychique et mental – autisme – TSA – TDAH
- 20% Connaissance du handicap au sens large
- 5% Handisport
- 5% Gestes de 1ers secours
- 5% Petite Enfance



Actions du CRAL

2024 / 2025

Formation – Sensibilisation	Temps d'échanges – cafés rencontres
Centre Ressources Autisme	Groupe de travail Professionnels + éducateurs spécialisés + partenaires 3 temps dans l'année <input type="checkbox"/> Adaptation du projet pédagogique <input type="checkbox"/> Communication avec les familles
Langue des Signes	
Intervention du CRAL	
PLJH	Avec nos partenaires
Travailler la charte graphique	Avec la CAF <input type="checkbox"/> Evaluer le PLJH <input type="checkbox"/> Evolution de la charte <input type="checkbox"/> Présentation du complément inclusif aux ALSH
Créer un logo	Rencontrer de nouveaux partenaires pour de nouvelles collaborations
Développer les outils de communication (stickers et kakémono)	Visiter d'autres structures en France avec un dispositif similaire

